

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### INFORMATION A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

#### L'information sur l'usage de l'outil d'aide au classement des vœux (dans le cadre du dispositif national Parcoursup)

*Pour plus d'information sur les traitements de données personnelles réalisées dans le cadre du dispositif parcours, nous vous invitons à consulter le site de la plateforme Parcoursup.fr*

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), je vous informe que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le coordonnateur général des instituts de formation au sein du CHU de Grenoble pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

- **À quoi servent vos données ?**

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'examen des vœux de la formation en soins infirmiers dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elle a déterminés.

- **Quelles sont les données utilisées ?**

La liste des données relatives au parcours scolaire, à la scolarité, au diplômes, appréciations, vie personnelle (activités extra scolaires), à la motivation et souhait de parcours (et plus globalement les données précisées dans l'arrêté Parcoursup) peuvent provenir du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf. arrêté du 31 décembre 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

- **Combien de temps sont conservées vos données ?**

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 7 mois au sein de l'établissement (temps nécessaires au processus d'examen des vœux et classement) et pour une durée de 2 ans dans le cadre du dispositif national Parcoursup.

- **Qui a accès à vos données ?**

Les destinataires de ces données sont le chef d'établissement et des personnes habilitées par ce dernier en fonction dans les services et commissions chargés de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures, ou le cas échéant, les personnes habilitées dans les structures chargées de la mutualisation de la gestion des candidatures.

- **Comment exercer vos droits sur vos données personnelles ?**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, et exercer vos droits de rectification, limitation, et d'opposition, en contactant le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : [protection-donnees@chu-grenoble.fr](mailto:protection-donnees@chu-grenoble.fr), et pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ([Plaintes | CNIL](#)).